

# ACCOMPAGNEMENT BILAN DE COMPÉTENCES



TH Conseil accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs transitions de vie professionnelle. Tout changement professionnel choisi ou subi, induit construction et anticipation. Si cela est vrai pour une personne ordinaire, ça l'est davantage pour une personne handicapée, pour laquelle il est nécessaire de prendre en compte les besoins spécifiques liés à sa situation de santé.

## Objectifs de la prestation bilan de compétences

Accompagner une personne dans la (re)définition de son projet professionnel ou dans le retour à l'emploi. En appui de l'inventaire typologique de développement GOLDEN® (ECPA), TH Conseil évalue atouts personnels, aptitudes et motivations des personnes, en prenant en compte leurs besoins et leurs singularités dans l'élaboration de leur projet professionnel.

### PHASE 1

#### PHASE PRÉLIMINAIRE



1/2 journée en face à face

Choix du consultant(e) qui accompagnera le bénéficiaire

Définition du cadre : les enjeux pour la personne à s'engager dans la démarche de bilan de compétences.



### PHASE 2

#### PHASE D'INVESTIGATION



Suivi hebdomadaire sur ± 3 mois (en présentiel et à distance). A minima 3 demi-journées en face-à-face : au démarrage, à mi-parcours et en fin de démarche.

Investigation du parcours de vie personnel et professionnel

Analyse des points d'appui et des singularités

Détermination des compétences et appétences de la personne

Investigation de pistes métiers

Identification de critères clés assurant un équilibre de vie personnelle et professionnelle ainsi qu'une prise en compte raisonnable des singularités



### PHASE 3

#### PHASE DE CONCLUSION



1/2 journée en face à face

Élaboration de projets professionnels viables

Analyse des singularités au regard des pistes métiers retenues (analyse des compensations ou aménagements, soutien et conseil dans la démarche, etc.)

Constitution d'un plan d'action détaillé

Restitution du bilan



## PHASE

1

# Phase préliminaire



## OBJECTIFS

- Identifier le besoin ;
- Présenter la démarche et ajuster les outils et méthodes d'accompagnement au regard du handicap ;
- Permettre au bénéficiaire une appropriation de la posture spécifique de TH Conseil sur le sujet du handicap en milieu professionnel ;
- Valider l'entrée dans la démarche.

## CONTENUS

- Recueillir le **besoin** du bénéficiaire lors d'une première rencontre en face-à-face avec le bénéficiaire ;
- Présenter la structure TH Conseil ainsi que la prestation « **bilan de compétences** » ;
- Décrire les **3 phases du bilan de compétences** (phase préliminaire – phase d'investigation – phase de conclusions) - établir le planning prévisionnel des entretiens à venir et permettre au bénéficiaire de mesurer sa charge de travail (investissement de 24 heures pour la démarche de bilan de compétences) ;
- Présenter les **principaux outils** mis à disposition du bénéficiaire au cours du bilan et valider la possibilité de les utiliser avec lui (modalités d'accès pour le bénéficiaire, évaluation de la capacité à s'en emparer) notamment en proposant de possibles ajustements ;
- Répondre aux **questions** et/ou **craintes** du bénéficiaire ;
- **Engager la démarche.**

## PHASE

2

# Phase d'investigation



± 3 mois de suivi avec une régularité de prise de contact entre le consultant et le/la bénéficiaire de la démarche à raison d'un entretien par semaine, à raison d'un entretien par semaine à distance et un entretien en face-à-face à mi-parcours.



## OBJECTIFS

- Accompagner l'élaboration d'un projet professionnel ;
- Analyser les compétences, aptitudes et motivations de la personne afin de construire un projet professionnel en adéquation avec ses aspirations et les réalités du marché de l'emploi et, le cas échéant, élaborer un projet de formation.

## CONTENUS

- Passation d'un inventaire typologique de développement personnel (Golden®) et usage d'un outil d'analyse des savoir-être (le 360°) – Restitution des résultats et analyse en entretien avec le consultant ;
- Analyse des points d'appui et des singularités de la personne (situation singulière, obstacles au parcours, difficultés personnelles, etc.) ;
- Détermination des compétences et appétences de la personne (outil : portefeuille de compétences) ;
- Investigation de pistes métiers (sources d'information fournies par le consultant + enquêtes métiers) ;
- Identification de critères clés assurant un équilibre de vie personnelle et professionnelle ainsi qu'une prise en compte raisonnable des singularités précédemment énoncées ;
- Elaboration d'un à deux projets professionnels viables au regard des critères établis ;
- Analyse des singularités au regard des pistes métiers retenues (analyse des compensations ou aménagements à mettre en œuvre, soutien et conseil sur la construction du discours permettant d'expliquer à l'externe ces singularités, etc.).



½ journée de suivi en face-à-face.



## OBJECTIFS

- Valider les étapes de mise en œuvre du projet au travers de la construction d'un plan d'action détaillé
- Analyser les compensations liées à la situation de handicap au regard du projet retenu
- Accompagner la transition de vie professionnelle, préparer au changement induit par le projet

## CONTENUS

Cette phase concernera la remise en main propre de la synthèse du bilan de compétences au bénéficiaire.

La restitution du bilan se fera en entretien individuel en face-à-face entre le bénéficiaire et le consultant.

Cette synthèse du bilan de compétences reprend l'ensemble des 3 phases de la démarche (phase préliminaire – phase d'investigation – phase de conclusion)

Elle réprecise l'ensemble des outils et méthodes utilisés par la personne, l'ensemble des actions qu'il/elle aura conduit, les sources d'informations utilisées, ainsi que le plan d'actions qui aura été construit.

Cette synthèse rappelle également les coordonnées du consultant qui a soutenu la démarche ainsi que les coordonnées des éventuels relais (internes à la structure commanditaire de l'action bilan de compétences ou en externe) qui auront été identifiés afin de permettre à la personne d'être soutenue lors de la mise en œuvre du projet retenu.



## MODALITÉS

- Un accompagnement individualisé sur 3 mois, soit 24 heures dédiés à la construction et la structuration d'un projet professionnel.
- Des outils adaptés et réajustés tout au long de la démarche en réponses aux besoins spécifiques de la personne.
- La prise en compte du sujet du handicap à chaque étape de la démarche et en projection sur les perspectives envisagées par le/la bénéficiaire.
- L'évaluation de la qualité de prestation par le/la bénéficiaire et son commanditaire (questionnaire en ligne).
- Un suivi post accompagnement à 3 mois (prise de contact par téléphone).

## Points forts

Une équipe « ACCOMPAGNEMENT » composée de 4 consultants

Profils des consultants du pôle accompagnement :

- Formation en psychologie du travail / Titre de Psychologue du Travail
- Habilitation à l'outil Golden®

Contenus et rythmes de travail adaptés aux bénéficiaires

Mobilisation d'un réseau d'acteurs experts sur le sujet

Le pôle recrutement TH Conseil : un partenaire interne pour un repositionnement professionnel